



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU MASSIF DES 3 BECS

Siège Social : Mairie de Vailly – 3 route de Thonon – 74470 VAILLY (Haute Savoie)

PROCES VERBAL

RÉUNION DU SYNDICAT DE L'ASA DES 3 BECS

Vendredi 13 avril 2018 – 15h 00 – Mairie de Vailly – 74470 VAILLY

Présents :

Mme Yannick Trabichet, René Morel, Jean-Louis Morel-Vulliez, Josette Trabichet, Francine Bidal, René Charles, Dominique Chevallet, Alain Daragon, Christian Morel-Chevillet, Gérard Clément Trabichet, M. Yannick Trabichet.

Absents excusés

Thierry Bovet, Julien Chatelain, Romain Mathieu, Raymond Morel-Chevillet, Christophe Trabichet, François Chevallet, Jean-Claude Germain.

Non convoqués

Représentants COFORET et Chambre Agriculture

Secrétaire séance : Francine Bidal

Le PV de la réunion du 9 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Mme Bidal demande des précisions sur le PV au sujet du géotextile.

La présidente quitte la salle pour la présentation et le vote du Compte Administratif 2017. Monsieur René Morel est désigné pour présenter les chiffres et procéder au vote.

ASA DES 3 BECS			
Investissement	BP 2017 Dépenses	CA 2017 Dépenses	
Immobilisations en cours	283 070,80		Montant retenu pour subventions
Emprunts	200 000,00		Remboursement ligne de trésorerie
Total DR	483 070,80	-	
Investissement	BP 2017 Recettes	CA 2017 Recettes	
Subventions d'investissement	226 456,64		FEADER 113 228 Etat et CSMB 56 614 X2
Autofinancement	56 614,16		Transfert de la section de fonctionnement
Emprunts	200 000,00		Ligne de trésorerie
Total RR	483 070,80	-	
Fonctionnement	BP 2017 Dépenses	CA 2017 Dépenses	
Charges à caractère général	63 068,00	337,15	Insertion presse marché public
Charges de gestion courante	1 000,00		
Charges Financières	3 000,00		Intérêts ligne de trésorerie
Autofinancement		-	Transfert en investissement
Total DR	67 068,00	337,15	
Fonctionnement	BP 2017 Recettes	CA 2017 Recettes	
Participations (Commune et Propriétaires)	67 068,00		30 000€ Commune + 37 068€ Propriétaires
Total RR	67 068,00	-	

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Approbation Compte de Gestion du Trésorier à l'unanimité.

La Présidente reprend sa place et présente la proposition de budget primitif 2018 :

ASA DES 3 BECS		
Investissement	BP 2018 Dépenses	Observations
Immobilisations en cours	283 070,80	Montant retenu pour subventions
Emprunts	200 000,00	Remboursement Prêt Relais
Total DR	483 070,80	
Investissement	BP 2018 Recettes	Observations
Subventions d'investissement	226 456,64	FEADER 113 228 Etat et CSMB 56 614 X 2
Autofinancement	56 614,16	Transfert de la section de fonctionnement
Emprunts	200 000,00	Prêt Relais Caisse d'épargne
Total RR	483 070,80	
Fonctionnement	BP 2018 Dépenses	Observations
Charges à caractère général	1 453,84	Frais postaux, plan de gestion et annexes
Charges de gestion courante	1 000,00	Trésorier, Cotisations
Charges Financières	3 000,00	Intérêts prêt Relais Caisse Epargne
Autofinancement	56 614,16	Transfert en investissement
Total DR	62 068,00	
Fonctionnement	BP 2018 Recettes	Observations
Participations (Commune et Propriétaires)	62 068,00	25 000€ Commune + 37 068€ Propriétaires
Total RR	62 068,00	

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Francine Bidal demande si les règlements à l'entreprise Coppel sont bien effectués. La Présidente précise qu'il n'y a aucun problème pour le paiement des factures. Un prêt relais a été réalisé en 2017 et permet d'avoir la trésorerie nécessaire.

Point sur les travaux : Des syndics font remarquer que les fossés sont trop profonds et que cette remarque ne semble pas prise en compte par le maître d'œuvre. La Présidente précise que cette profondeur évite que les fossés ne se comblent à terme. Francine Bidal pense que l'avis de l'entreprise Coppel est le plus important.

La Présidente pense que les aspects techniques sont bien gérés par l'entreprise et le maître d'œuvre et que les remarques des propriétaires sont toujours prises en compte lorsqu'elles sont justifiées. La réalisation de passages à gué répond parfaitement à la situation des couloirs torrentiels.

Coupes d'emprise : Il est important de s'assurer que tous les propriétaires concernés ont reçu un contrat. Une vérification sera effectuée auprès de COFORET.

Réunions de chantier : Le Syndicat est représenté à chaque réunion de chantier.

Est-ce que le géotextile est toujours nécessaire sur certains passages ? Nécessité de rappeler l'obligation de la signalétique pour le chantier.

Jean-Louis Morel-Vulliez évoque la source du bassin du Loup et souhaite apporter des précisions sur le sujet.

Lecture et approbation du projet de règlement intérieur. Pas de remarques. Ce premier règlement est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

La mise en place de géotextile sur des secteurs humides n'est pas nécessaire.

L'obligation de la signalétique pour le chantier sera rappelée au maître d'œuvre.

La Présidente rappelle que ce chantier est réalisé sans apport ou dégagement de matériaux, et que cela représente une vraie plus-value en termes financier et environnemental.

La séance est levée à 18h00.

La Présidente,



La présidente.
Yannick TRABICHET

Mme Yannick Trabichet

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Yannick Trabichet", written over the printed name.